

Marché A Procédure Adaptée du lycée

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Lot 4 : Marché de fourniture de service de dératisation et désinsectisation.

CONSULTATION COLLECTIVE

En application du nouveau code des marchés publics 2019 (ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique).

PERIODE D'EXECUTION DU MARCHÉ : 01/09/2021 au 31/08/2024

LOT N° 4 : FOURNITURE D'UN SERVICE DE DERATISATION ET DE DESINSECTISATION

1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur la fourniture de service ayant pour objet d'assurer le nettoyage et dégraissage des circuits et mécanismes d'extraction et de ventilation de la cuisine du lycée de Sillac.

2 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles de l'**Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018** portant partie législative du code de la commande publique.

3 – DECOMPOSITION EN TRANCHES OU EN LOTS

La fourniture est allotie telle que présentée sur le CCP.

4 – CONTENU DES OFFRES

Le candidat devra présenter des offres conformes aux descriptifs fournis dans le CCP.

Le candidat devra s'engager sur un prix ferme lors de la 1^{ère} année du contrat. Ce prix de l'offre est un tarif hors taxe qui comprend la mise à disposition de matériels et main d'œuvre pour nettoyer, dégraisser et contrôler les espaces concernés.

En cas de tacite reconduction le prix sera indexé selon la formule inscrit dans le CCP.

Le candidat devra proposer un contrat de maintenance d'une durée d'un an (du 1/09/2021 au 31/08/2022). Ce contrat est renouvelable deux fois.

5 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

6 – PRESENTATION DES OFFRES

Chaque candidat devra répondre à la consultation selon la procédure suivante :

- Lettre de candidature ; (DC1)
- Déclaration du candidat ; (DC2)
- Acte d'engagement (DC3) ;

L'ensemble des 3 documents téléchargeables à l'adresse ci-dessous doit être daté et signé du responsable légal de l'entreprise.

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

L'entreprise peut répondre :

- soit par courrier sous enveloppe cachetée portant la mention « Ne pas ouvrir – Offre destinée au marché de dératisation et de désinsectisation »

- soit en déposant son offre et les documents demandés ci-dessous sur le site AJI

<https://association.aji-france.com>

L'entreprise candidate pourra également télécharger sur le site ci-dessus tous les documents de ce marché.

7 – CONDITIONS D'ENVOI

SI ENVOI PAR COURRIER, CES OFFRES SERONT PLACÉES DANS UNE ENVELOPPE CACHETÉE

L'ENVELOPPE CACHETÉE PORTERA LA MENTION « NE PAS OUVRIR-OFFRE DESTINÉE AU MARCHÉ DE DERATISATION ET DE DESINSECTISATION ».

Le pli sera acheminé par la poste en recommandé ou déposé à l'adresse ci-dessous où il sera enregistré et adressé à :

MARCHE DE DERATISATION ET DE DESINSECTISATION
Lycée des métiers du bâtiment de Sillac
360, rue de Bordeaux
16 022 Angoulême

La date limite de réception des offres est fixée au :

MARDI 15 JUIN 2021 A 17 HEURES.

8 – OUVERTURE DES PLIS ET CRITERES DE JUGEMENT

Les offres non conformes à l'objet de la consultation seront éliminées.

Le choix du fournisseur sera effectué selon les modalités prévues par le Code des Marchés Publics : prix (60%), Qualité des services proposés et références (40%).

La qualité des services est appréciée notamment en fonction du mémoire technique de la prestation proposée et du respect des conditions proposées au cahier des charges joint au marché.

11 – MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

Les factures afférentes au présent marché seront mandatées selon les règles de la comptabilité publique. (Délai de 30 jours à compter de la réception de la facture).